

Corbeil-Essonnes, le 18 mars 2020

## Eau potable : le Siarce mobilisé pour garantir le bon approvisionnement en eau potable

Le Siarce, comme toute institution publique, a mis en application les dispositions du décret n°2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, pris en application des décisions de M. le Président de la République.

Depuis mardi 17 mars 12h00 et jusqu'au 31 mars inclus, un Plan de Continuation d'activités est activé et les cadres et agents participant à la cellule de crise mise en place pour garantir la continuité du service public, sont détenteurs d'une attestation de déplacement dérogatoire journalière et susceptibles, à tout moment, d'intervenir :

Par ailleurs, à compter de ce même mardi 17 mars à 12h00, le dispositif d'astreinte a été adapté, en lien avec les entreprises titulaires d'un marché de travaux d'intervention urgentes sur les équipements de traitement de l'eau et réseaux susceptibles d'être réquisitionnés pour toute intervention urgente, et qui se sont vues notifier par le Siarce des attestations de déplacement dérogatoire.

La priorité absolue du Siarce, rappelle son président, M. Xavier Dugoin, est de garantir dans la durée la continuité du service public d'approvisionnement en eau potable des ménages et des établissements publics et privés stratégiques, tels que les hôpitaux, cliniques, EPHAD, etc.

Toutes dispositions ont été prises à cet effet, en lien avec les entreprises concessionnaires, Veolia eau et Suez. Il est néanmoins rappelé aux abonnés au service d'eau potable que comme en période de sécheresse, un usage raisonné de l'eau potable doit être fait durant les semaines à venir.

Le Siarce tiendra régulièrement informé durant la période de confinement de l'évolution de la situation et des mesures prises au fur et à mesure de la progression de la pandémie et des directives gouvernementales.

Le Siarce peut être joint durant les heures de travail (8h30/17h30) au : 01 60 89.82.20.

En dehors des heures d'ouverture et le week-end, contactez le numéro d'astreinte 06.85.91.00.54.

Contact Presse  
SIARCE  
Soraya KHEDIRI  
Chargée de mission relations publiques  
et institutionnelles et information des usagers  
tél. 06.70.53.61.69  
Mail : [s-khediri@siarce.fr](mailto:s-khediri@siarce.fr)

<https://www.siarce.fr>



@siarce91



YouTube